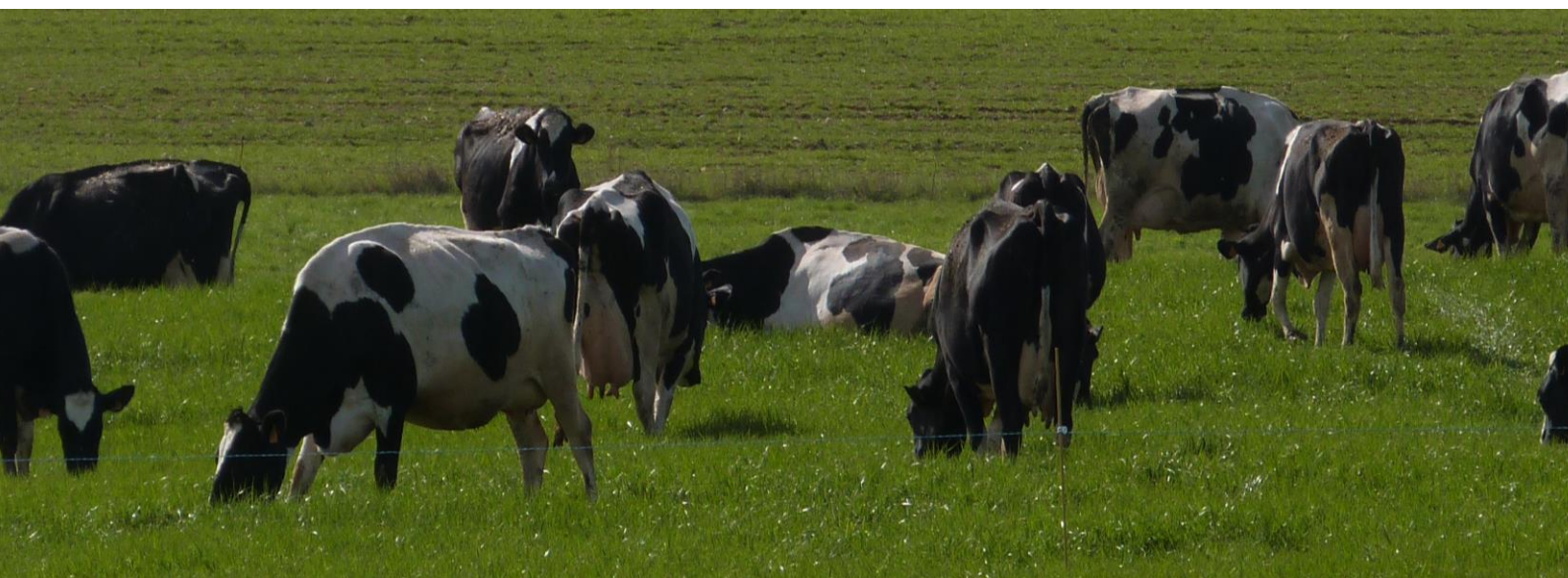


Fiche technique

Agriculture biologique



La monotraite est-elle faite pour vous ?



L'utilisation de la monotraite, apparue dans les années 2000, voit de nouveau sa popularité croître à l'heure actuelle.

Très utilisée dans d'autres pays comme la Nouvelle-Zélande ou l'Irlande, cette pratique reste encore faible dans notre paysage agricole français.

Bien qu'elle soit adaptable dans de nombreux troupeaux laitiers français, aujourd'hui on l'observe majoritairement dans les élevages en agriculture biologique ou dans les élevages très extensifs.

Grâce à de nombreux essais et des retours d'expériences, aujourd'hui les éleveurs peuvent se projeter sur la faisabilité technique et économique de la monotraite appliquée à leur système.

Différentes possibilités pour mettre en place la monotraite

Il existe différentes façons d'appliquer la monotraite en élevage :

- Suppression d'une traite sur la semaine
- Passage à une traite par jour pendant quelques semaines : soit en début de lactation, soit en deuxième partie de lactation
- 1 traite par jour sur toute la lactation.

Les conséquences sur le troupeau et les revenus ne seront pas les mêmes.

Une traite sur la semaine

Communément appelée la monotraite du dimanche car c'est souvent le jour choisi par les éleveurs pour ne faire qu'une traite dans la journée. Elle peut être positionnée sur n'importe quel jour dans la semaine. L'objectif principal est de se libérer une demi-journée dans la semaine pour se dégager du temps.

Un essai réalisé par l'IDELE montre une baisse de production le jour donné, rattrapé par un rebond le lendemain. A l'échelle de l'année, on constate une baisse de 5 % de lait, avec une petite incidence sur les taux (+0,5 de TB et +0,3 de TP), sans effet sur la composition fine du lait. Par conséquent, l'impact technique et économique sur l'année est très faible.

Une traite par jour pendant quelques semaines

La monotraite ponctuelle, appliquée entre 3 et 12 semaines, est souvent utilisée pour palier un surplus de travail ou une situation particulière.

Elle peut être mise en place en début de lactation ou en deuxième partie de lactation.

Les éleveurs qui la testent veulent majoritairement bénéficier de temps pendant le printemps-été lors des périodes intensives des récoltes de foin, de foin, des moissons... C'est également une saison qui si prête bien en termes de conditions sanitaires et d'accès à l'herbe réduisant le coût alimentaire.

Des essais, réalisés par l'INRA dans différentes fermes expérimentales, ont permis de constater une baisse de la production de 20 à 25 %. La rémanence sur le reste de la lactation est plus importante pour la mise en place de la monotraite en début de lactation : 8 % contre 3 % si mise en place lors de la seconde partie de lactation.

L'impact de la monotraite sur l'ensemble de la lactation est plus important en début de lactation puisqu'il écrête le pic de lactation.

Les différents essais ont mis en avant l'augmentation de la matière protéique et de la matière grasse. En début de lactation, l'impact est principalement sur le TB ; les deux taux sont impactés si début de la monotraite en deuxième partie lactation.

Une traite sur l'ensemble de la lactation

Tout comme pour la monotraite ponctuelle, on retrouve une baisse de la production par vache autour de 25 % et une augmentation des taux de 2 à 4 points de matière grasse et de 1,5 à 2 points de taux protéique.

D'autres critères technico-économiques à prendre en compte

D'autres critères, mis en avant dans l'essai réalisé à Trevarez entre 2002 et 2005 et confortés par des témoignages d'éleveurs, sont appréciables dans un système en monotraite sur l'année.

La reproduction

La maîtrise de la reproduction est parfois une motivation pour se lancer en monotraite. En effet, les essais montrent que les vaches qui ne sont traitées qu'une fois par jour ont de meilleures fertilité et fécondité. L'intervalle vêlage-IA fécondante est amélioré (de 11 jours pour les essais de Trévarez en 2002-2005), ainsi que le pourcentage de vaches fécondées sur 3 mois (+13 % sur les essais de Trévarez).

Le produit viande

Les vaches maigrissent moins, ce qui est avantageux en début de lactation mais également lors de la réforme. En effet, le poids des vaches de réforme et la qualité de la viande produite sont supérieurs à ceux des élevages en double traite.

	Effectif	Poids carcasse (kg)	Classement	Prix (€)
Lot 2 traites	30	293	P= ou +	629
Lot 1 traites	24	306	P+ ou O-	683

Essai TREVAREZ, 2002-2005

Le temps de travail

La monotraite réduit le temps d'astreinte de 17 % par rapport à un système double traite. [Cela représente sur l'ensemble de l'année 1 heure de travail/1000l de lait](#). Ce critère non négligeable fait de lui la principale motivation au passage à cette pratique.

Les points de vigilance

Un troupeau sain au démarrage

Que ce soit de la monotraite ponctuelle ou sur toute l'année, la qualité sanitaire des mamelles est un point fondamental pour la réussite de la pratique. En effet, bien que les vaches s'habituent rapidement (en 48 h), le passage de la double traite à la monotraite provoque une augmentation des cellules dès le démarrage, ce qui se traduit dans les relevés de comptage cellulaire dès le premier mois.

Si l'éleveur ne veut pas se retrouver avec une situation sanitaire compliquée (mammites à répétition, pénalités cellulaires, frais vétérinaires importants, réformes subie...), il est préconisé de démarrer la monotraite avec un troupeau sain c'est-à-dire inférieur à 200 000 cellules/ml.

La monotraite peut également provoquer des pertes de lait : les trayons étant ouverts, c'est un passage idéal pour les bactéries et la contamination de la mamelle.

Le phénomène est d'autant plus accentué lorsque les animaux se couchent sur des endroits souillés, humides et chauds. Il faut donc faire attention à avoir une litière propre. La mise au pâturage est souvent une solution mise en place par les éleveurs en monotraite pour limiter le problème.

Plus la situation sanitaire de départ sera mauvaise, plus celle-ci risque de s'aggraver.

Un coût alimentaire à surveiller

La maîtrise du coût alimentaire est également fondamentale pour la rentabilité de l'exploitation en monotraite.

Les frais pour l'alimentation doivent être proportionnels à la production laitière. Comme repère, il est coutumier de prendre les deux premiers chiffres de la production laitière des vaches.

Par exemple, pour 4000l/VL/an, le coût alimentaire optimal est de 40€/1000l.

Pour atteindre cet objectif, l'utilisation du pâturage doit être majoritaire. La réduction, voire l'arrêt de concentrés, est recommandé ainsi que le recours aux fourrages stockés.

L'assolement de l'exploitation doit donc comprendre une part très importante de surfaces consacrées au pâturage. Ce dernier doit être bien conduit pour permettre d'atteindre une production d'herbe valorisée de 3 tonnes de MS/VL.



Pour compenser la perte de production et donc l'impact économique, certains éleveurs choisissent d'augmenter le cheptel pour pouvoir réaliser la même référence laitière. Ces vaches supplémentaires, ainsi que leur renouvellement, doivent absolument être prises en compte dans le calcul du coût alimentaire, du bilan fourrager et dans la gestion du pâturage. Pensez également à compter une baisse de 10 % d'ingestion observée entre un troupeau en monotraite et un troupeau en double traite.

Une conduite de troupeau adaptée

Bien qu'il ne soit pas nécessaire de préparer ses vaches à passer à une traite par jour, sachant qu'elles s'y habituent entre 24 et 48 h, certains points sont tout de même à prendre en compte car la monotraite.

• La reprise d'état en fin de lactation

En début de lactation les vaches en monotraite ont tendance à moins maigrir car leur capacité d'ingestion est moins impactée qu'en double traite. Mais à l'inverse dès le milieu de la lactation, les vaches peuvent avoir une reprise d'état excessive principalement liée à un apport alimentaire supérieur à leurs besoins.

• Une sélection adaptée

La monotraite est adaptée à toutes les races mais une sélection au sein du troupeau doit être faite pour obtenir les meilleures conditions possibles. Ce choix d'animaux est principalement fait sur la productivité laitière en monotraite mais également sur le comptage cellulaire. Certains pays comme la Nouvelle-Zélande ont même développé un index sur l'aptitude des vaches à la monotraite.

• La surveillance des primipares

Elle doit être accrue car ces dernières peuvent se tarir par anticipation dans un système en monotraite. Il est conseillé de se fixer un seuil de production minimale par primipare à partir duquel l'éleveur décidera d'arrêter de les traire.

• La gestion de l'effectif

L'augmentation du cheptel est souvent une réponse choisie par les éleveurs pour limiter l'impact économique de la baisse de production liée à la monotraite. Cependant, elle doit être réfléchie en amont au vu des conséquences sur l'ensemble de l'exploitation. Il faut, en effet, penser aux places supplémentaires en bâtiment pour limiter la dégradation des conditions sanitaires dans le respect du cahier des charges agriculture biologique, changer son assolement pour avoir plus de surfaces fourragères disponibles et de parcelles pour le pâturage, gérer ses effluents...

Conclusion

La monotraite peut être mise en place chez chaque éleveur laitier. Il faut néanmoins penser aux conséquences technico-économiques et aux limites de son utilisation. Ci-dessous, le tableau reprend les avantages et les inconvénients de cette méthode de traite.

Avantages	Inconvénients
Baisse de l'astreinte : réduction du temps de travail et souplesse dans l'organisation	Baisse de la production laitière jusqu'à 30 %
Augmentation des taux	Risque d'augmentation des cellules et des mammites
Meilleure valorisation du produit viande	Evaluer l'impact économique sur son exploitation
Amélioration de la reproduction	Reprise d'état en fin de lactation
Gestion des livraisons plus facile	
Réversible du jour au lendemain	

 Rédaction
 Chambre d'agriculture de la Vienne
Solène DURANT
solene.durant@vienne.chambagri.fr

Crédits photos : CDA 86

Avec la contribution de l'équipe Elevage Herbivore bio des Chambres d'agriculture (contacts ci-dessous)

Bibliographie :

- Fiche pratique « La monotraite pour gagner en souplesse d'organisation », Chambre d'agriculture Pays de la Loire et Bretagne en décembre 2008
- Lettre d'information Biofil n°133, « La monotraite en vache laitière : à tester sur de courtes périodes et faire ses calculs »
- Webinaire organisé par la Chambre d'Agriculture de Bretagne, « La monotraite : une solution comme les autres »
- Fiche technique n°30 du GAB 56 « Passer à la monotraite ».

Les actualités réglementaires bio



Lire l'actu réglementaire de septembre 2021

Aides CAB et MAB 2021, Plan de relance, statut des semences...

Pour recevoir les prochaines newsletters : merci d'adresser votre demande par mail aux contacts de votre département [ICI](#).

La revue technique ProFilBio (numéro 13 – juin 2021)



Revue publiée par les Chambres d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine et Bio Nouvelle-Aquitaine.

Dans chaque numéro, une rubrique est consacrée à l'élevage herbivore.

Pour recevoir les prochains numéros de ProFilBio (envoi mail gratuit), cliquer [ICI](#).

Pour consulter [les numéros déjà parus](#).

Prochain numéro : octobre 2021

Une auto-évaluation Elevage de bovins viande



Vous avez un élevage de bovins viande ? Vous souhaitez vous situer par rapport à la bio ? Nous vous proposons un auto-diagnostic rapide qui est une première approche pour appréhender la conversion à la bio. Il vous guidera dans vos premières questions.

[Prenez quelques minutes pour vous situer par rapport au bio !](#)

Retrouvez toutes les ressources et publications en élevage bio des Chambres d'agriculture (fiches techniques, repères technico-économique) [ICI](#)

Vos contacts en élevage herbivore dans les Chambres d'agriculture

Chambre d'agriculture de la **Charente**

- **Anne-Laure VEYSSET**
anne-laure.veysset@charente.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la **Charente-Maritime**

- **Anne-Laure LEMAITRE**
annelaure.lemaitre@charente-maritime.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la **Corrèze**

- **Isabelle CHEVRIER**
isabelle.chevrier@correze.chambagri.fr
- **Coralie SIRIEIX**
coralie.sirieux@correze.chambagri.fr
- **Leslie FRULEUX**
leslie.fruleux@correze.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la **Creuse**

- **Diane MAGNAUDEIX**
diane.magnaudeix@creuse.chambagri.fr
- **Noëllie LEBEAU**
noellie.lebeau@creuse.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la **Dordogne**

- **Laura DUPUY**
laura.dupuy@dordogne.chambagri.fr
- **Elodie PEYRAT**
elodie.peyrat@dordogne.chambagri.fr
- **Camille DUCOURTIEUX**
camille.ducourtieux@dordogne.chambagri.fr
- **Laurence VIGIER**
laurence.vigier@dordogne.chambagri.fr

Chambre d'agriculture du **Lot-et-Garonne**

- **Aurore ESCURIER**
aurore.escurier@cda47.fr
- **Camille DELAPORTE**
camille.delaporte@cda47.fr

Chambre d'agriculture des **Pyrénées-Atlantiques**

- **Marie-Claude MAREAUX**
mc.mareaux@pa.chambagri.fr
- **Ludivine MIGNOT**
l.mignot@pa.chambagri.fr

Chambre d'agriculture des **Deux-Sèvres**

- **Jean-Marie GUERET**
jean-marie.gueret@deux-sevres.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la **Vienne**

- **Solène DURANT**
solene.durant@vienne.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la **Haute-Vienne**

- **Nicolas DESMARIS**
nicolas.desmaris@haute-vienne.chambagri.fr
- **Marie-Line BARJOU**
ml.barjou@haute-vienne.chambagri.fr

Ce bulletin technique est une publication du groupe « Elevage herbivore bio » des Chambres d'agriculture de Nouvelle-Aquitaine, animé par Nicolas DESMARIS (CDA 87)

Il est réalisé avec le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Etat, l'Europe et l'Agence de l'eau Adour-Garonne.